CODE DE BONNE CONDUITE

Pour cavaliers et meneurs en extérieur

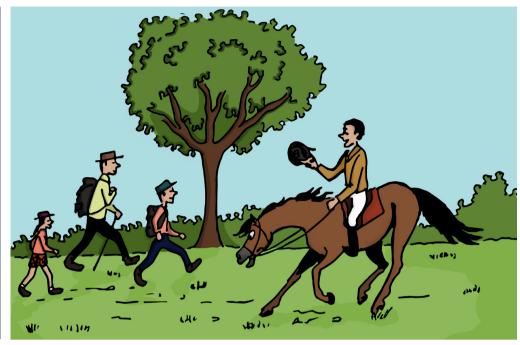






Circuler sur la route

Cavaliers et meneurs sont soumis aux règles de la circulation. Chacun s'adapte aux conditions du moment Les trottoirs sont réservés aux piétons



Respecter les autres usagers

Se mettre au pas lorsqu'on croise et dépasse des piétons Saluer poliment

Seuls les chiens parfaitement aux ordres peuvent accompagner les chevaux



Équitation en campagne et en forêt

Les champs sont des propriétés privées, quelle que soit la saison, on ne passe pas dans les champs Les bordures et lisières de forêt sont interdites



Traverser l'eau

Éviter d'abîmer les berges des rivières Éviter de traverser les cours d'eau pendant la période de frai (octobre à février)

Signalisation



Interdit aux cavaliers et aux attelages



Interdiction générale



Allée d'équitation



Réservé aux piétons, interdiction générale



